

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2023-2024

31 JANVIER 2024

PROJET DE DÉCRET¹

EN MATIÈRE DE SUBVENTIONNEMENT DES ACTIVITÉS EVRAS À DESTINATION
DES JEUNES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 639 (2023-2024) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Jean-Luc Crucke, M. Michel de Lamotte, M. Benoît Dispa, Mme Marie-Martine Schyns, M. André Antoine.....	3
---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

I Amendement n°1 déposé par M. Jean-Luc Crucke, M. Michel de Lamotte, M. Benoît Dispa, Mme Marie-Martine Schyns, M. André Antoine

Dans l'article 9, §2, du projet de décret, les termes « , indexé suivant l'indice des prix à la consommation » sont insérés entre les termes « sept mille cinq cents euros » et les termes « . Le Gouvernement peut adapter ce montant »

Justification

Dans l'éventualité où les Gouvernements augmenteraient les moyens dévolus à l'appel à projet, il convient de prévoir que le montant maximum par subvention soit indexé.